

**Compte rendu du Conseil municipal de la Commune d'Arcinges en date**  
**Du 16 Novembre 2021**

- en exercice : 11  
- présents : 9  
- votants : 9

**Séance du 16/11/2021**

Convocation du 09/11/2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 Novembre à 19 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Grosdenis, Maire.

Présents : Aline Augagneur, Henri Grosdenis, Jean-Philippe Poyet, Céline Brumaire, Stéphane Larger, Jacques Trichard, David Baudier, Leslie PAPUT, Virginie Lecouffe.

Absent excusé : Marie-Laure Brise, Laurent Dubouis.

Secrétaire de séance : Stéphane LARGER.

**Le Conseil municipal :**

- Approuve le compte rendu du Conseil du 13/10/2021.

**Convention Géoloire Adresses entre SIEL et commune d'ARCINGES**

- Monsieur Le Maire d'Arcinges informe aux membres du Conseil Municipal que Dans le cadre de sa compétence « Pour une mutualisation efficace des données » définie à l'article 2.2.3 de ses statuts, le SIEL-TE intervient pour mutualiser un certain nombre de dépenses liées à l'utilisation du cadastre informatisé.

Le SIEL-TE propose à ses adhérents la mise en place d'une plateforme cartographique pour le recensement des adresses du territoire et nommée « GEOLOIRE ADRESSE ». Cette application répond à plusieurs besoins.

Tout d'abord, dans le cadre de la commercialisation du réseau de fibre optique THD42®, l'adressage constitue un élément essentiel car il permet d'identifier de manière précise les logements à raccorder. En effet, le raccordement final en fibre optique par un fournisseur d'accès internet nécessite que les logements et locaux professionnels soient référencés par le Service National de l'Adresse (SNA) via un numéro HEXACLE qui devient l'identifiant unique et certifié du logement.

Ensuite, pour les communes et les EPCI situés en dehors de la zone RIP, l'outil GEOLOIRE ADRESSE sera un appui aux services de proximité comme les services de secours ou les livraisons.

L'offre de base comprend un accès individualisé et sécurisé au portail [https://geoloire42.fr/geo\\_adresse/](https://geoloire42.fr/geo_adresse/)

L'adhésion à l'offre de base est prise par délibération du Conseil Municipal pour une période de 6 ans, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction, elle est possible en cours d'année.

Le montant de la contribution annuelle est le suivant :

- Gratuit pour les collectivités adhérentes au SIG GEOLOIRE 42

**Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, Décide d'adhérer à Géoloire Adresse, à compter de l'exercice 2022**

#### **- Travaux voirie**

- Monsieur Le Maire d'Arcinges présente aux membres du Conseil Municipal les travaux de voirie qui ont été validés précédemment. Ces travaux prévus fin d'année ont cumulé du retard, ils seront réalisés en Janvier au mieux. Dans l'attente l'entreprise THIVENT a assuré la livraison d'enrobé à froid afin de le mettre en place en urgence sur certains chemins de la commune.

#### **- Remplacement véhicule Vito**

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le fait que le VITO de la commune suite à sa panne est hors service. Et de plus les frais de réparations sont trop onéreux il convient donc de le remplacer. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis du Garage CHIZELLE(Chandon) pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de type RENAULT TRAFIC. Le devis comprend l'achat du véhicule, la pose d'un attelage, la carte grise et une garantie de 6 mois et s'élève à 16113.93 € HT

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Approuve le devis de CHIZELLE pour l'acquisition d'un RENAULT TRAFIC d'un montant de 16113.93 € HT, dit que cet achat sera pris en charge par le budget eau sur l'opération 34.**

#### **- Financement du véhicule Renault TRAFFIC**

- Monsieur Le Maire expose qu'au vu de la délibération du Conseil Municipal en date du 24.09.2020, enregistrée à la Préfecture de Roanne sous le N°042-214200073-20200924-2020-10-02-DE le 06/10/2020 décidant de donner mandat à Monsieur le Maire en vue de souscrire les emprunts prévus dans le budget de la commune, au vu du budget de la commune de Arcinges voté et approuvé par le Conseil Municipal le 25/03/2021 et visé par l'autorité administrative le 01/04/2021 sous le N° 042-214200073-202010325-2020104015-DE, que la commune d'ARCINGES contracte auprès de CA HAUTE-LOIRE un emprunt de QUINZE MILLE EUROS destiné à financer l'achat d'un véhicule de type Renault Trafic.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes, montant : 15000 euros, durée : 5 ans, taux.0.58%

**Le Conseil Municipal approuve la proposition du Crédit Agricole Loire Haute Loire pour un prêt de 15 000€, sur 5 ans, au taux fixe de 0.58%.**

### **- Notification pour accord adhésion au SCOT du ROANNAIS**

- Monsieur Le Maire explique que suite au travail en cours depuis début 2021, les exécutifs des trois SCoT du Nord du département de la Loire, ainsi que les Présidents des cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés, ont engagé une réflexion sur un projet de fusion des périmètres desdits SCoT afin d'assurer une mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement. Cette démarche a vocation à aboutir à l'extension du périmètre du SYEPAR avec l'adhésion de trois membres supplémentaires :

- la Communauté de Communes de Charlieu Belmont Communauté ;
- la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône ;
- la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable.

Donc en application de l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L122-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, sera constitué entre :

- la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération
- la Communauté de Communes du Pays d'Urfé
- la Communauté de Communes de Charlieu Belmont Communauté
- la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône
- la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable

un Syndicat Mixte, pour le suivi et la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale du Roannais, qui prend la dénomination de « Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Roannais ».

**Les membres du Conseil Municipal ici présents, prennent acte de la demande d'adhésion de Charlieu Belmont Communauté au Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Roannais. Donnent leur accord pour cette adhésion considérant le projet de statuts ci-joint.**

### **- Eglise : Lancement souscription**

- Monsieur le Maire revient sur la mise en place un groupe de travail pour la création du lancement d'une souscription afin de financer les travaux d'aménagement intérieur de l'église. Madame Leslie PAPUT s'est chargée de contacter la fondation du patrimoine : l'interlocuteur en charge du dossier est Mr Robert MARECHAL, ce dernier conseille de faire changer les vitraux afin que notre dossier soit plus attractif. Un verrier du Forez a été contacté pour une demande de devis.

Il faudra attendre le début d'année pour que le lancement de la souscription soit opérationnel en fin d'année.

Des évènements à venir vont être programmé pour les demandes de dons.

Le groupe de travail est allée rendre visite à la mairesse de la commune de GREZOLLES qui a aussi lancé une souscription.

Une réunion du groupe de travail est prévue le mardi 6 Décembre à 19h.

### **- Logements Mairie**

- Monsieur Le Maire propose de nouveau à la location les deux logements au-dessus de la mairie. Les locataires de chaque logement vont partir fin Janvier 2022.

### **- Remplacement Dominique BUISSON**

-Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que notre cantonnier, Monsieur BUISSON Dominique est réintégré à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2021 dans ses fonctions à la suite d'un congé accident de service et est autorisé à accomplir un service à temps partiel pour raison thérapeutique à raison de temps

partiel à 50 % du temps plein (ou du temps non complet) pour une période de 3 mois soit jusqu'au 1<sup>er</sup> Février 2022. Il sera secondé de Mr LACOTE auto entrepreneur qui l'avait remplacé. Ceci afin d'aider et de soulager la reprise de Mr BUISSON.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision.**

**- Questions diverses**

- Service ADS : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à notre adhésion avec le service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) de Charlieu Belmont Communauté, il convient de valider les Conditions Générales d'utilisation – CGU pour la saisine par voie électronique des certificats d'urbanisme- Déclaration préalable- Permis de construire, démolir et aménager. **Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide les CGU pour la saisine par voie électronique des dossiers.**

- Changement imprimante : Le contrat de location arrive bientôt à échéance donc il convient de la renouveler. La société ILC propose à la location une nouvelle imprimante avec une proposition de tarif équivalente à la précédente. Auparavant le coût de la location se montait à 68.23euros HT/mois là il sera de 66.13euros HT/mois.

- Moncorgé- Pavé Eglise : En 2010 la place de l'église avait été refaite en pavé. A ce jour, les pavés se détériorent et ne tiennent plus en place. L'entreprise Moncorgé qui était intervenu pour ces travaux va réintervenir ce 25 Novembre pour consolider les pavés.

- Illuminations du 8 Décembre : Préparatif des illuminations ce samedi 4 Décembre à 9h00.

- Distribution Colis CCAS : ils seront distribués le 18 Décembre.

- Point Service Unifié candidature close : à ce jour 3 candidatures ont été réceptionnées elles sont en cours d'étude.

- **Prochain Conseil Municipal Début d'année 2022**